

**LE RESEAU D'ACHAT-VENTE CASH EXPRESS ADRESSE UNE LETTRE OUVERTE  
A LA MINISTRE DE LA CULTURE  
AU SUJET LA LUTTE CONTRE LES JEUX VIDEO D'OCCASION**

En plein cœur de l'été 2015, la Ministre de la Culture et de la Communication Fleur Pellerin associait marché de l'occasion et piratage concernant l'industrie du jeu vidéo. De cet amalgame résultait sa position favorable aux DRM (système de protection anti-copie) permettant de lier un jeu à un joueur unique. Cash Express, l'un des leaders français des enseignes d'achat-vente, a tenu à lui adresser une lettre ouverte pour rappeler qu'il s'agit de deux choses bien différentes. Chaque année sur l'ensemble du réseau, 1,5 million de jeux et consoles d'occasion sont vendus, représentant 15% du chiffre d'affaires de chaque magasin. Un sujet par conséquent primordial pour tous les acteurs de l'occasion, sans oublier tous les joueurs passionnés qui se rendent chaque jour dans les magasins d'achat-vente. Cash Express a donc souhaité rappeler pourquoi l'occasion, loin de représenter une menace, sert au contraire le marché du neuf, particulièrement sur le secteur bien spécifique du jeu vidéo.

Voici un extrait de la lettre ouverte, consultable dans sa totalité sur ce lien <http://www.cashexpress.fr/lettre-ouverte.pdf>

*Le groupe de franchise Cash Express que je dirige réalise, aux côtés d'autres acteurs importants du marché du loisir d'occasion, une part importante de son chiffre d'affaires avec les jeux vidéo d'occasion, et plus généralement les biens culturels d'occasion. Le marché du jeu d'occasion représente des milliers d'emplois dont près de 600 employés en CDI travaillent pour nos magasins.*

*Outre que votre réponse fait un amalgame incompréhensible entre piratage et jeux d'occasion, elle se révèle doublement inexacte :*

***Inexacte sur le plan juridique.*** En aucun cas, l'activité de revente de jeux ne « contrevient aux droits des éditeurs ». En effet, en 2012, la Cour de Justice de l'Union européenne a précisé qu'il était interdit à un ayant droit (créateur de logiciel) de s'opposer à la revente de ses licences d'occasion, que ce soit sur support matériel ou par téléchargement. C'est donc l'inverse : ce sont les éditeurs qui n'ont pas le droit d'empêcher la revente d'un jeu vidéo;

***Inexacte sur le fond.*** Vous indiquez que « l'activité de revente (...) est préjudiciable au développement de l'industrie ». Or le marché du jeu vidéo d'occasion permet au contraire à des millions de joueurs de revendre des jeux pour pouvoir acheter légalement des nouveaux. Une étude du marché japonais des jeux d'occasion publiée en 2012 par les professeurs Ishihara et Ching et citée par le magazine Wired démontre que les consommateurs de jeux vidéo utilisent le gain de la revente de leurs jeux pour réduire le budget nécessaire à l'achat d'un jeu neuf, et que la disparition du marché du jeu d'occasion pourrait entraîner une baisse de 10 % des profits des éditeurs de jeux vidéo.

Les magasins d'achat-vente de jeux vidéo d'occasion tels que Cash Express sont des acteurs engagés et responsables du marché et de l'industrie du jeu vidéo. Loin de constituer une quelconque menace, ils profitent à l'ensemble de la filière en proposant une offre légale et sécurisée aux consommateurs, luttant contre le piratage.

Les franchisés Cash Express et leurs collaborateurs au sein de nos 120 magasins se tiennent aux côtés des joueurs pour leur proposer toujours plus de choix, et s'opposent aux pratiques qui réduiraient leurs droits de consommateurs à disposer librement de leurs biens culturels achetés légalement.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de mon profond respect.  
Roger BEILLE, Président.

**À propos de cash express**

Cash Express est une enseigne d'achat-vente fondée en 2001 et dirigée par Roger Beille, devenu le patron de l'une des franchises plus performante de France.

[www.cashexpress.fr](http://www.cashexpress.fr)



**Pour plus de précisions, nous sommes là !**

Relations Presse - Agence BUBBLING BULB - 01 71 93 28 07

Natacha Campana - [natacha@bubblingbulb.com](mailto:natacha@bubblingbulb.com) - 06 10 13 45 87

Alexandra Gaillard - [alexandra@bubblingbulb.com](mailto:alexandra@bubblingbulb.com) - 06 86 78 92 04